

N° CP 82/49-06  
Séance du 13 JUIL. 2006

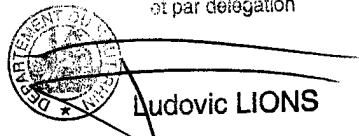
**CONCESSIONS DE LOGEMENTS DANS LES COLLEGES :  
COLLEGE Victor SCHOELCHER à ENSISHEIM**

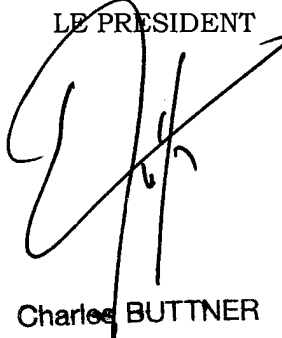
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le décret n°86-428 du 14 mars 1986 relatif aux concessions de logement accordées aux personnels de l'Etat dans les établissements publics locaux d'enseignement,
- VU la délibération E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente, modifiée par la délibération 2004/4-108 du 15 octobre 2004,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Fixe la liste des concessions de logement par nécessité absolue de service dans le collège Victor SCHOELCHER à ENSISHEIM, conformément à l'annexe II du rapport.

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet ..1. 8 JUIL. 2006  
Publication .....2. 1 JUIL. 2006  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
  
Ludovic LIONS

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 JUIL. 2006